



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le 04/05/2026

ID : 069-216902569-20260422-V_DEL_260422_5-DE



COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance de **22 avril 2026**

Membres du conseil municipal			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
45	43	2	0

Date de convocation le **15 avril 2026**

Président : Monsieur Abdelkader **LAHMAR**

Secrétaire : Madame Nadyah **ABDEL SALAM**

V_DEL_260422_5

Clôture de l'autorisation de programme et crédits de paiement de l'aménagement de la place Noël Carmellino et de la nouvelle place de marché

Rapporteure: Madame ZOUHAL

Présents :

Abdelkader **LAHMAR**, Vanessa **VALENTIN SEPPA-TITTY**, Adel **HANACHI**, Laetitia **BERRIGUIGA**, Lucas **BOGHOSSIAN**, Houria **LAGOUNE**, Hüseyin **KOYUNCU**, Ghizlane **ZOUHAL**, Azzedine **SOLTANI**, Amel **JAOUADI**, Montassar **JAOUADI**, Nadyah **ABDEL SALAM**, Saïd **YAHIAOUI**, Samah **CHAOUI**, David **TOUNKARA**, Nadia **EL AMRAOUI**, Abid **SAIT**, Fatiha **BENRALEM KERSANI**, Laïch **SALIMI**, Isabelle **BOISSY-DESSERT**, Nassira **MECHERI**, Malika **KHELLADI**, Chafik **FILALI**, Pamela **ALBA-RUBIO**, Jassim **DRAIDI**, Corentin **DUCROT**, Lotfi **BEN YAHIA**, Soumia **EL AMRAOUI**, Marius **MUZAS**, Sofia **LARIBI**, Yamin **SOUICI**, Ange **VIDAL**, Muriel **LECERF**, Hélène **GEOFFROY**, Philippe **MOINE**, Stéphane **GOMEZ**, Kaoutar **DAHOUM**, Soufia **MAAROUK**, Matthieu **FISCHER**, Nawelle **CHHIB**, Fakhar **CHEEMA**, Abdoulaye **SOW**, Abdallah **SLIMANI**

Procurations :

Emmanuelle **CANDELA** donne pouvoir à Corentin **DUCROT**, Richard **MARION** donne pouvoir à Nadia **EL AMRAOUI**

Mesdames, Messieurs,

Lors du Conseil municipal du 28 mars 2024, il a été voté une autorisation de programme et des crédits de paiement pour permettre la poursuite des travaux d'aménagement de la place Noël Carmellino et de la nouvelle place de marché.

Conformément aux articles L.2311-3 et R.2311-9 du code général des collectivités territoriales (CGCT), les prévisions budgétaires en investissement peuvent, en effet, comprendre des autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP). Cette procédure favorise la gestion pluriannuelle d'investissements qui vont se dérouler sur plusieurs années.

Lorsque le programme est terminé, il convient de clôturer cette AP/CP par le biais d'une délibération.

La transformation urbaine liée à l'arrivée de la ligne de tramway T9, qui a impliqué la réduction de l'emprise actuellement allouée au marché et au stationnement sur la place Noël Carmellino, a conduit la ville à aménager une nouvelle place ainsi qu'un nouveau parking sur la place Robert Badinter.

Les travaux sont dorénavant finalisés, ils consistaient en la création une place publique de 4 200m² pouvant accueillir le marché forain et un parking de 65 places (dont deux adaptées aux Personnes à Mobilité Réduite). Une surface de 1340m² constituée d'espaces verts dont une cinquantaine d'arbres a également été aménagée.

Ce projet étant finalisé, il est proposé de clôturer l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement, Les crédits restant sont annulés.

La nouvelle répartition est la suivante :

Autorisation de programme - Aménagement de la place Noël Carmellino et de la nouvelle place de marché		
Montant AP	CP antérieurs	CP 2026
650 000€	649 297,73 €	Clôturé

Ceci étant exposé, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- prendre acte de la clôture de l'Autorisation de Programme et Crédit de Paiement :

Autorisation de programme - Aménagement de la place Noël Carmellino et de la nouvelle place de marché		
Montant AP	CP antérieurs	CP 2026
650 000€	649 297,73 €	Clôturé

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré, décide,

- de prendre acte de la clôture de l'Autorisation de Programme et Crédit de Paiement :

Autorisation de programme - Aménagement de la place Noël Carmellino et de la nouvelle place de marché		
Montant AP	CP antérieurs	CP 2026
650 000€	649 297,73 €	Clôture

Suffrages exprimés	45	
Vote(s) Pour	45	Abdelkader LAHMAR , Vanessa VALENTIN SEPPA-TITTY , Adel HANACHI , Laetitia BERRIGUIGA , Lucas BOGHOSSIAN , Houria LAGOUNE , Hüseyin KOYUNCU , Ghizlane ZOUHAL , Azzedine SOLTANI , Amel JAOUADI , Montassar JAOUADI , Nadyah ABDEL SALAM , Saïd YAHIAOUI , Samah CHAOUI , David TOUNKARA , Nadia EL AMRAOUI , Abid SAIT , Fatiha BENRALEM KERSANI , Laïch SALIMI , Isabelle BOISSY-DESSERT , Nassira MECHERI , Malika KHELLADI , Emmanuelle CANDELA , Chafik FILALI , Pamela ALBA-RUBIO , Richard MARION , Jassim DRAIDI , Corentin DUKROT , Lotfi BEN YAHIA , Soumia EL AMRAOUI , Marius MUZAS , Sofia LARIBI , Yamin SOUICI , Ange VIDAL , Muriel LECERF , Hélène GEOFFROY , Philippe MOINE , Stéphane GOMEZ , Kaoutar DAHOU , Soufia MAAROUK , Matthieu FISCHER , Nawelle CHHIB , Fakhar CHEEMA , Abdoulaye SOW , Abdallah SLIMANI
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Ainsi fait et délibéré le mercredi 22 avril 2026.



La secrétaire de séance

Nadyah ABDEL SALAM

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le 04/05/2026



ID : 069-216902569-20260422-V_DEL_260422_5-DE